

Conseil des ministres du 14 octobre 2013

ORGANISATION DE LA REPRÉSENTATION DES INDÉPENDANTS ET DES PME

Sur proposition de la ministre des Classes moyennes, des PME et des Indépendants Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à moderniser l'organisation de la représentation des indépendants et des PME.

Le cadre réglementaire de l'organisation des classes moyennes est modernisé :

- la représentativité garantie des fédérations interprofessionnelles et des organisations professionnelles au Conseil supérieur des indépendants et des PME est améliorée
- la composition du Conseil supérieur des indépendants et des PME est adaptée
- les consultations internes et les procédures sont simplifiées

D'importantes modifications de fond sont également apportées :

- les critères auxquels les organisations professionnelles et interprofessionnelles doivent satisfaire pour être agréées sont mieux décrits
- le statut de l'organisation agréée est protégé
- le nombre de membres minimum pour les organisations interprofessionnelles des professions libérales est porté à 1000
- le règlement d'ordre intérieur du Conseil supérieur ne doit plus être approuvé par arrêté royal mais par arrêté ministériel

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.